

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Charmes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
Référence :	2026_copieurs
Date de mise en ligne :	Le jeudi 30 juillet 2026 à 15:00:01
Date de clôture :	Le mardi 15 septembre 2026 à 12:00:00
Titre :	LOCATION ET MAINTENANCE DE 12 photocopieurs
Descriptif :	renouvellement du parc d'impression composé de 12 équipements multifonctions dans une logique d'optimisation des coûts, de réduction de l'empreinte environnementale et d'amélioration des services aux utilisateurs

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3	Posée le 27/08/2026 à 09:33:19 Bonjour, Quel est le nombre de PPM que vous souhaitez pour les photocopieurs, et quelles options souhaitées par copieur a part l'agrafage ? Merci d'avance pour votre réponse Répondue le 01/09/2026 à 12:06:33 Bonjour à tous, Suite à plusieurs questions d'un candidat, nous vous informons tous que : - Chaque candidat doit se référer au cahier des charges notamment en ce qui concerne les exigences techniques et le portail client - Il n'y a pas un nombre PPM exigé dans le cahier des charges, néanmoins nous pouvons vous préciser, pour l'ensemble des services et des écoles, les valeur minimums attendues suivantes : Pour l'école Henri Breton (x2) et l'école Malgaigne - 45 - 55 PPM avec option agrafage Pour la Mairie (Direction + service administratifs + services techniques) - 30 à 35 PPM Pour le reste (Police/passeport, école maternelle des Folies et école maternelle Henri Breton, Maison du Livre, Périscolaire/accueil de loisirs) - 25 à 30 PPM - Il n'y a pas d'autres options souhaitées que l'agrafage Vous souhaitant bonne réception de ces informations, Cordialement, La Ville de Charmes
---------------	--

Question n° 2

Posée le 03/08/2026 à 15:25:57

Bonjour,

Vous précisez en section 1-7 "maintenance et qualité de service" de votre Cahier des charges:

"Intervention H+4

Équipes de proximité technique, administrative, logistique et Commerciale à moins de 20 km".

Nous sommes en capacité à répondre à votre marché et nous disposons d'une agence à

Nancy, soit une distance de 40 km pour un temps de trajet moyen de 30 minutes (données Google Maps), compatible avec votre exigence de H+4.

Le critère de proximité peut-il être allégé / levé?

Merci de votre réponse,

Répondue le 04/08/2026 à 13:26:43

Bonjour,

Suite à votre demande, je vous informe ce critère peut effectivement être allégé à moins de 50-100 kms

Espérant avoir répondu à votre attente,

Cordialement,

Question n° 1

Posée le 31/07/2026 à 13:40:22

Bonjour,

Quel est votre titulaire actuel ? et la marque des copieurs en parc ?

Cordialement

Répondue le 04/08/2026 à 13:22:32

Bonjour,

Suite à votre question concernant notre titulaire actuel ainsi que la marque des copieurs, je vous informe que le titulaire actuel est KOESIO et nos photocopieurs sont de marque KYOCERA

TASKalfa 3554ci

Espérant avoir répondu à votre attente

Cordialement,

Fabienne DUCOURNEAU
